

Compte-rendu de la réunion du 06 juillet 2021 de la CCSPL

qui s'est tenue à 17h30 dans les locaux du SISPEC

Présents : Mesdames Lorène PEYRIC, Marie-Jeanne LAPIERRE, Messieurs Didier TOURNON, Alain LHOTE, Jean-Jacques ARAKELIAN et Jean-Marc MICHEL, Jean-Luc DELORME, Éric OLIVIER, Pascal REDON, Thierry VAILLE, Julien AUBERT, Hervé GIRARD

Absents excusés : Madame Josiane POULIN, Monsieur Michel RISSE

Absent : Monsieur Ludovic DURAND

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Ordre du jour :

- 1) Mise en place de la commission : adoption du règlement intérieur de la CCSPL
- 2) Organisation de la communication : travail sur le choix des supports et des messages
- 3) Présentation du schéma de l'eau au Sispec
- 4) Points proposés pour l'ordre du jour de la prochaine réunion

1) Le règlement intérieur de la commission est lu et les articles sont débattus ; l'assemblée propose de rajouter à l'article « 8 QUORUM » :

« La commission ne délibère valablement que lorsqu'au moins un tiers des membres en exercice est présent ou représenté *et qu'au moins 1 membre du collège « élus » et 1 membre du collège des « associations et des usagers » soit présent ou représenté.* »

Adoption du règlement intérieur de la commission adopté à l'unanimité.

La CCSPL est mise en place.

2) Les documents de communication :

- plaquette de présentation de la CCSPL au SISPEC (format A4 plié en 3) : le document est complet et permettra notamment aux délégués d'expliquer ce qu'est et à quoi sert la commission.

- plaquette « Comprendre le prix de l'eau » : le document est à adapter au syndicat et pourra être support pour les délégués lorsqu'ils sont interrogés par les usagers.

Ces 2 supports de communication sont approuvés à l'unanimité.

Une discussion est engagée à propos de la connaissance de la CCSPL auprès des usagers. Un texte/article de présentation doit être rédigé :

- à passer dans les journaux (DL et Tribune) pour la présenter
- à utiliser pour présenter la commission dans les bulletins municipaux, les sites internet des communes, celui du SISPEC

À quoi elle sert :

- elle permet aux membres de la CCSPL d'obtenir des informations sur le fonctionnement et les orientations,

- elle émet des propositions, elle examine le rapport sur la qualité et le service et recueille les remarques des usagers:

Comment contacter le délégué : par la mairie, par le SISPEC

Quel rôle a le délégué : recueille des attentes, orientation de l'utilisateur...

Attentes exprimées par délégués : clarifier son rôle auprès des usagers, disposer des éléments d'information, disposer de l'organigramme du SISPEC, disposer du schéma de l'eau pour chaque commune, faire des permanences en mairie selon la demande, connaître les permanences de Karin dans les communes

3) Une présentation par le directeur est faite sur le schéma de l'eau au Sispec : les ressources (sources et prises d'eau), les ouvrages, les systèmes de traitement et de potabilisation, les systèmes d'épuration, les projets.

4) points à mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion :

- Choisir les messages à diffuser sur les supports de communication existants.
- Visite des installations et de l'usine de traitement de Chantequinson : choix des dates.